

8. CONTACTS UTILES

UDAP des Deux-Sèvres

Jean RICHER

Architecte des bâtiments de France

07 87 14 26 69 - jean.richer@culture.gouv.fr

4 rue Joseph Cugnot - 79000 Niort

Limite du périmètre délimité des abords de la maison 15^{ème}

Limite du périmètre de protection initial de la maison 15^{ème}

Fig. 8 - superposition du périmètre délimité des abords proposé et du périmètre initial (sans échelle).



Dossier de délimitation produit par la DRAC Nouvelle-Aquitaine
Version 04 du 9 octobre 2023
Crédit photographique DRAC Nouvelle-Aquitaine sauf mention contraire.
Les cartes sont tracées sur fond IGN (2023).